

Département de la VENDEE - Arrondissement des Sables d'Olonne **COMMUNE DE LANDEVIEILLE** (85220)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 Juin 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	12	12
Vote		
A l'unanimité		
Pour :	12	
Contre :	0	
Abstention :	0	

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de LANDEVIEILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme Isabelle DURANTEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2025

Présents : Isabelle DURANTEAU, Laurent POIRAUDEAU, Hubert MORNET, Emilie GAUTRONNEAU, Roselyne ARCHAMBAUD, Adeline RABOUIN, Laurent GUILBAUD, Patrick VOISIN, Romain CHAILLOT, Béatrice BEAUDOIN, Céline NAULEAU, Virginie FORT

Absent excusé : Xavier BERNARD

Secrétaire de séance : Hubert MORNET

DEL 27-2025 – Objet : Approbation règlement d'utilisation et tarifs restaurant solaire 2025-2026

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de règlement intérieur du restaurant scolaire, ainsi que les tarifs pour l'année scolaire 2025-2026.

Les tarifs proposés sont les suivants :

	Tarifs 2025 - 2026	
Quotient Familial	0 à 1 200	> 1 201
Tarifs enfants	4,15 €	4,25 €
Tarif repas non réservé	6,00 €	
Tarif adultes	5,00 €	

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le projet de règlement intérieur du restaurant scolaire,

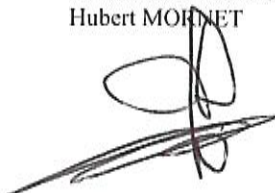
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le règlement intérieur du restaurant scolaire,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le règlement intérieur du restaurant scolaire et tous les documents liés à cette affaire.
- **ADOpte** les tarifs de la restauration pour l'année scolaire 2025-2026 tels que présentés ci-dessus.

Le présent règlement entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2025-2026 et sera téléchargeable sur le site internet de la commune pour l'inscription annuelle, ainsi qu'à l'accueil de la mairie et à l'accueil du centre périscolaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Et ont signé les membres.
 Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
 Hubert MORNET




Le Maire
 Isabelle DURANTEAU

